



PROCÈS-VERBAL

Commission Ententes et Volontariats N° 5 Réunion en visioconférence du mercredi 21 septembre 2022

Présidence : M. Tony CIZEAU

Présents : MM. Jean-Michel DENONIN – Laurent LEGENDRE – Maurice FOURNILLON

☆☆☆☆☆☆☆☆

ENTENTES :

La commission Départementale a examiné les demandes d'ententes pour la saison 2022/2023.

Vous trouverez en annexe les ententes autorisées pour la saison 2022/2023.

Par ailleurs, la Commission constate que plusieurs demandes d'entente sont :

- soit en attente de validation par les clubs,
- soit non déclarées,
- soit les dossiers sont incomplets.

Consciente des problèmes que peuvent rencontrer les clubs via le nouveau module, la Commission demande aux clubs évoluant en entente de les traiter au plus vite afin qu'elle puisse se prononcer sur les ententes demandées.

Considérant l'article 16 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts et l'article 39 Bis des Règlements Généraux de la FFF, la Commission transmet les décisions et constats à la Commission des Compétitions et des Calendriers.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Responsable de la Commission
Tony CIZEAU
Publié, le 23 septembre 2022